

**PROCÈS-VERBAL de la SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL
du 11/01/2022**

Date de convocation : 07/01/2022

En exercice : 19
Présents : 16
Votants : 16

Sous la présidence de : Madame Cécile PARLOT, Maire

Étaient présents :

Jean-Claude NOEL, 1^{er} Adjoint
Roselyne MEDARD, 2^{ème} Adjointe
Pascal MAHÉ, 3^{ème} Adjoint
Zilpa VILSALMON, 4^{ème} Adjointe
Pascale LOISEAU, conseillère municipale
Isabelle RENAULT, conseillère municipale
Dominique DELAUNAY, conseillère municipale
Serge VANNIER, conseiller municipal
Ludovic MARTIN, conseiller municipal
Régis ROUSSEL, conseiller municipal
Olivier GUERINEL, conseiller municipal
Anne-Cécile RENAUD, conseillère municipale
Anne-Sophie RONDIN, conseillère municipale
Henri-Jean DOLAINE, conseiller municipal
Géraldine GUILLAUME, conseillère municipale

Absents excusés : Arnaud SABIN ; Tiphaine SOURDIN

Absents : Florian Coudray

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Mme Pascale Loiseau

Madame PARLOT, Maire de Romagné, présente l'ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- Adoption du procès-verbal du Conseil du 14/12/2021
- Adoption de l'ordre du jour

Mme le Maire souligne que la séance se tiendra en application des règles dérogatoires prévues par la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 du fait du contexte sanitaire.

1. OBJET : Assemblée – huis clos- Autorisation
2. OBJET : Construction d'un pôle socio-culturel – Avenants
3. OBJET : Questions diverses

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Le procès-verbal du Conseil municipal du 14/12/2021 est adopté à l'unanimité.

1. OBJET : Assemblée – huis clos- Autorisation

Rapporteur : Madame Cécile Parlot, Maire de Romagné

Vu l'article L2121-18 du code général des collectivités territoriales ;
Vu l'ordre du jour du conseil municipal du 11/01/2022 ;

Conformément à l'article L. 2121-18 du code général des collectivités territoriales, vu le contexte sanitaire, il est proposé à l'Assemblée de délibérer à huis clos selon l'ordre du jour qui a été transmis le 07/01/2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité par :

16 voix pour

0 voix contre

0 abstention

- **Décide** de délibérer à huis clos des affaires selon l'ordre du jour qui a été transmis le 07/01/2022 aux membres du conseil municipal de Romagné.

2. OBJET : Construction d'un pôle socio-culturel – Avenants

Rapporteur : Madame Roselyne MÉDARD, 2^{ème} Adjointe au Maire

Vu l'avis favorable de la commission des marchés du 11/01/2022

Dans le cadre des travaux de construction du pôle socio-culturel, des modifications aux marchés de travaux sont nécessaires. Il est proposé de formaliser les avenants suivants :

Lots	Nom de l'entreprise	Nature avenant	Montant HT offre de base	Montant de l'avenant	total avec variation	Variation/montant du lot initial
Lot 1 Terrassement VRD	LTP LOISEL SAS	Suppression panneau signalisation	162 816,45 €	-750,00 €	159 663,95 €	-1,94%

Lots	Nom de l'entreprise	Nature avenant	Montant HT offre de base	Montant de l'avenant	total avec variation	Variation/montant du lot initial
		Suppression des prestations du patio et des haies décoratives		-5 140,00 €		
Lot 6- Menuiseries extérieures/fermetures/serrurerie	SARL Ets Serge RETE	Suppression de bandes visuelles	195 899,00 €	-2 900,00 €	189 380,00 €	-3,33%
		Suppression d'une échelle		-300,00 €		
		Suppression des capotages aluminium entre les châssis de la salle de musique et arts plastiques (remplacé par de la peinture).		-1 190,00 €		
		Suppression du store sur circulation 1/entrée MAM		-2 864,00 €		
Lot 7- Menuiseries intérieures	SAS Menuiserie L.PELE	suppression des distributeurs papier	229 724.87 €	-1 875,96 €	241 865.30	5.28%
		modification de l'espacement entre lames du plafond bois pour intégration des luminaires LED encastrés,		0,00 €		
		PV pour plafond bois 8 tasseaux par panneaux		2 991,09 €		
		trappe dans la terrasse bois		301,88 €		
Lot 9- Electricité/photovoltaïque	SAS Caillot-Potin	Suppression de la colonne électrique	159 325,00 €	-397,00	166 482,00 €	4,49%
		Création de 2 portes PT1 encastrées		140,00 €		
Lot 13-Revêtement de sol souple	SARL LEBLOIS	Suppression du ragréage type P3 + Revêtement de sol en lès (local TGBT + placard onduleur + Sanitaires enfants...)	27 378,00 €	-1 065,00 €	26 370,50 €	-3,68%
		ajout d'une barre de seuil en aluminium		57,50 €		

M.Roussel s'étonne des montants des pourcentages. Mme le Maire rappelle qu'ils reprennent tous les avenants déjà validés par le conseil et non uniquement ceux présentés aujourd'hui.

Mme Renault demande si, malgré tous ces avenants, il n'y a pas de dépassement de l'enveloppe « aléas ».

Mme le Maire le confirme puisque le total de tous les avenants déjà entérinés représente un montant de 11 857.55 € HT sur une enveloppe de 60 000 € HT d'aléas (pour mémoire, résultat du marché de travaux : 2 001 607.63 € HT). Mme Renault demande si un marché signalétique a été passé parallèlement vu la suppression des bandes visuelles. Mme le Maire rappelle que c'est l'atelier Hélène Gerber qui a eu ce marché et a repris ces prestations.

M.Roussel demande si tout est terminé et s'il est possible d'avoir un bilan total de l'opération ? Mme le Maire répond que ce sera possible quand toutes les réserves seront levées et toutes les factures reçues. M.Roussel demande si les subventions vont varier en fonction de la réalité des travaux. Mme le Maire indique que les

subventions ne peuvent pas être revues à la hausse. Elle précise qu'un bilan global sera naturellement présenté aux conseillers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité par :

16 voix pour

0 voix contre

0 abstention

- **Approuve** les modifications du marché proposées ci-dessus dans le cadre de la construction du pôle socio-culturel ;
- **Autorise** Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à signer les avenants ainsi que tous documents en lien avec cette délibération.
- **Précise** que les crédits seront inscrits au BP 2022, en section d'investissement, opération 2015-10.

3. OBJET : Questions diverses

- Remarques des conseillers :

- M.Vannier soulève un souci de chauffage et de propreté dans la salle des sports. Ces problèmes seront signalés aux services techniques.
- Mme Renault demande où en est l'agrément de l'Escale comme centre social ? Mme le Maire explique que les services sont en train de finaliser la demande auprès de la CAF pour un agrément Espace de vie sociale en 2022, l'agrément centre social ne sera pas sollicité avant 2023. Mme Renault souhaite connaître le montant maximal de subvention possible avec un agrément EVS : Mme le Maire répond qu'il s'élève à environ 22 000 €.
- M.Roussel rappelle que la commune devait prendre contact avec les représentants du Département pour échanger sur les possibilités de sécurisation du bourg. Est-ce que cela a été fait ? Qu'en ressort-il ? Mme le Maire indique que cela n'a pas encore été fait vu les nombreux autres sujets à traiter (Travaux et fonctionnement de l'Escale, application du protocole sanitaire au sein de l'école, de l'ALSH...) mais le dossier n'est pas oublié. M.Roussel précise que les habitants ne l'oublient pas non plus.

- Calendrier :

- Report de l'atelier formes urbaines du 19/01/2022
- Commission des finances le 28/01/2022 à 20h00
- Conseil municipal le 04/02/2022 à 20h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h56.

Suivent au registre les signatures des membres du Conseil Municipal.

Le Maire

The image shows a blue circular official stamp of the 'MAIRIE DE ROMAGNE' with a central emblem. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in blue ink. The initials 'R&N' are visible at the bottom of the stamp.

Le Secrétaire

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Jean', is written over a faint blue circular stamp.